



عمادة الأطباء
المجلس الوطني

ORDRE DES MÉDECINS
Conseil National

التقرير الأدبي

RAPPORT MORAL

2019 – 2020

RAPPORT MORAL DU CONSEIL NATIONAL 2019-2020

Sommaire

- A) Les Ressources Humaines de l'Ordre National
 - Personnel CNOM
 - Personnel CROM

- B) La Maison du Médecin
 - I) Les locaux
 - II) Les Projets

- C) ACTIVITES DE L'ORDRE
 - I) Le tableau de l'ordre
 - II) Validation de diplômes
 - 1) Doctorat en Médecine : Inscription au tableau de l'Ordre
 - 2) Spécialités et compétences

 - III) Activité disciplinaire
 - 1) Gestion des plaintes
 - 2) Conseil de discipline

 - IV) Représentation du corps médical
 - 1) Commissions Médicales Nationales
 - 2) La représentation à l'international

 - V) Action sociale

 - VI) Communication, information
 - 1) Communication avec les conseils régionaux
 - 2) Information

A – RESSOURCES HUMAINES :

1) Les ordinaux CNOM :

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) est composé de 16 membres médecins, élus par leurs pairs, dont les tâches sont définies par la loi 91-21 du 13 mars 1991 et le règlement intérieur de l'Ordre des médecins de Tunisie.

Le 18 mars 2020 une assemblée générale extraordinaire s'est tenue avec convocation des 16 membres ayant pour objectif de résoudre un problème grave de gestion interne du CNOM. Cette réunion a abouti à une recomposition du bureau par un vote en présence d'un huissier notaire.

La nouvelle répartition est la suivante :

Dr Slim Ben Salah	Président
Dr Hanène Tiouiri Ben Aissa	Vice-présidente
Dr Nizar Laadhari	Vice-président
Dr Ridha Dhaoui	Secrétaire général
Dr Mouhamed Seghaier	Secrétaire général adjoint
Dr Chokri Azzouz	Trésorier
Dr Chahrazed ben salah	Trésorière adjoint
Dr Kais Boussen	Membre
Dr Mohamed Turki	Membre
Dr Majdi Mahersi	Membre
Dr Hichem Zidi	Membre
Dr Sami Belhareth	Membre
Dr Mounir Daghfous	Membre
Dr Zine Missaoui	Membre
Dr Imed Maaloul	Membre

2) Le Personnel du CNOM et des CROM :

Le personnel employé par l'institution ordinale a été renforcé dans certains conseils régionaux notamment Tunis avec le recrutement de deux nouvelles secrétaires, le recrutement à plein temps d'une

nouvelle secrétaire au conseil national a fait suite au départ à la retraite de l'une des secrétaires. Par ailleurs une secrétaire juridique a été remerciée à la suite d'une fuite de documents confidentiels.

Ce mandat a vu le départ en 2019, à sa demande, de l'ancien attaché administratif Mr Kalamoun, un appel à candidature a été fait pour recruter un nouvel attaché et le choix s'est porté sur Mr Ridha Ben Othman qui a déjà fait ses preuves dans le domaine de la santé et qui a commencé à donner des résultats dans l'administration des affaires administratives du CNOM.

Actuellement, nous disposons au siège du conseil national d'une secrétaire de direction, d'un conseiller administratif à temps partiel, de trois secrétaires, d'un agent chargé des archives et des démarches auprès des administrations, ainsi que d'une femme de ménage à temps partiel.

Le gardiennage a été confié à une agence de sécurité par appel d'offres, ainsi la maison du médecin est actuellement bien gardée et accessible 24h sur 24.

Il est prévu de confier l'entretien du jardin du CNOM à une société de jardinage, un appel d'offre est à lancer dans les prochains temps.

B – LA MAISON DU MEDECIN :

Dès le début du mandat un effort a été déployé pour dynamiser la maison du médecin et la rendre attractive, l'accès a été grandement facilité et rendu pratique par la présence permanente d'un agent de sécurité.

Plusieurs réunions de sociétés savantes et enseignements ont eu lieu dans les salles de la maison du médecin.

La période COVID nous a amené à équiper successivement la salle du conseil au second étage puis la grande salle du rez-de-chaussée en matériel de visio-conférence, ce qui a permis de participer à plusieurs réunions à distance, dont une sur la responsabilité médicale en temps de covid et a également permis à certains ordinaires de participer aux réunions ordinaires.

Une amélioration a été apportée aux locaux par la pose de tableaux réalisés et offerts par des confrères.

Des travaux sont réalisés dans les jardins avec plantation d'arbres fruitiers, de palmiers, de rosiers et de plantes grimpantes.

Une étude est en cours pour l'aménagement du sous-sol de la maison du médecin en espace ouvert indépendant, avec sanitaires.

Le local initialement loué à Sensoria est actuellement vide et non exploité, il pourrait abriter des manifestations mais nécessite d'être meublé au préalable.

C – LES ACTIVITES DE L’ORDRE :

1- GESTION DES PLAINTES :

Le conseil national a reçu et traité de nombreuses plaintes.

Celles-ci se répartissent en :

Plaintes de citoyens

Plaintes de médecins

Rapports d’inspection du ministère de la santé

Auto-saisies

Les plaintes sont automatiquement confiées aux conseils régionaux pour une instruction.

Elles sont ensuite traitées au conseil national, avec une seconde audition puis décision en séance plénière de la suite à donner : soit passage en huis clos puis discipline, soit classement avec ou sans rappel à l’ordre.

2- DISCIPLINE :

Durant les années 2019 et 2020 l’ordre a traduit devant le conseil de discipline 46 médecins, il s’agissait dans 2 affaires de certificats de complaisance ou rapports tendancieux. Dans 17 autres il s’agissait du non-respect des règles de qualité des soins médicaux, et dans les 6 restants il s’agissait d’exercice non réglementaire de la médecine dont un cas pour cabinet secondaire.

L’ensemble des sanctions prises dans ces affaires est résumé dans le tableau suivant :

Sanction	Nombre de dossiers
Classement dossier	2
Avertissement	7
Blâme	15
Interdiction d’exercice 1 mois	9
Interdiction d’exercice 2 mois	2
Interdiction d’exercice 3 mois	4
Interdiction d’exercice 6 mois	4
Interdiction d’exercice 12 mois	2
Interdiction d’exercice 24 mois	1
Total	46

3- ACTIVITE ADMINISTRATIVE :

Les inscriptions :

Durant les années **2019 et 2020** nous avons inscrit respectivement **888 et 788 nouveaux médecins**.

Ils se répartissent en **1252 médecins généralistes, 94 médecins de famille, 77 résidents en médecine de famille, et 253 médecins spécialistes**.

En 2019 nous avons délivré **504 attestations de bonne conduite contre 749 en 2020** ainsi que **59 attestations de radiation en 2019 contre 77 en 2020**.

Ceci reflète la recrudescence **des départs des jeunes médecins, avec une nouvelle vague de départ des seniors**. Cette situation nécessite une étude identifiant les motifs de ces départs et les destinations privilégiées ainsi que le suivi du parcours de ces médecins.

La Validation des diplômes :

L'inscription des étudiants ancien régime n'a pas posé de problème, étant inscrits comme médecins généralistes ou spécialistes en fonction du diplôme obtenu.

L'inscription des médecins du nouveau régime s'est faite selon les articles 23 et 25 du **décret 2011-4132**.

Le diplôme de docteur en médecine du nouveau régime ne boucle pas les études médicales, il y'a lieu d'exiger d'après les Doyens pour l'inscription à l'ordre, l'attestation d'habilitation à l'exercice de la médecine de famille ou l'attestation de réussite à l'examen de fin de spécialité. Ceci a occasionné beaucoup de désagréments pour les jeunes médecins qui ont grandement besoin de cette inscription. Un accord a été trouvé avec les Doyens des facultés de médecine en autorisant l'inscription avec la mention sur l'attestation de l'inscription à l'ordre : **(Selon la loi 2019-341 article 43)**.

« Inscription provisoire en attendant l'attestation d'habilitation ou de fin de spécialité. Cette inscription n'autorise l'exercice qu'en milieu hospitalier sous la tutelle d'un chef de service »

La Commission des qualifications :

La commission des qualifications s'est réunie à plusieurs reprises pour valider comme d'habitude les compétences et les spécialités selon le listing disponible des compétences et des spécialités. Elle a octroyé 159 compétences ou qualifications détaillées dans le tableau ci-dessous :

Listing des compétences 2019-2020

Compétence	Année 2019	Année 2020	TOTAL
Allergologie	4	6	10
Angiologie	1	2	3
Acupuncture	3	3	6
Homéopathie	0	2	2
Hémodialyse	5	3	8
Médecine appliquée au sport	8	5	13
Gériatrie	15	10	25
Prise en charge des urgences	12	8	20
Phytothérapie	0	0	0
Crénothérapie	0	0	0
Sexologie	5	7	12
Handicap et réhabilitation	2	2	4
Réparation juridique Du dommage corporel	5	9	14
Toxicologie	3	2	5
Santé publique	0	1	1
Maladies professionnelles	11	6	17
Médecine subaquatique Et hyperbare	1	1	2
Hygiène hospitalière	1	2	3
Médecine de famille	14	0	14
TOTAL	90	69	159

Activité de l'ordre pendant la pandémie COVID-19 :

L'ordre a participé de manière active et dès les premiers jours aux différentes réunions du comité scientifique et a été parmi les premiers à réclamer un confinement général qui a donné de bons résultats sur la propagation de l'épidémie durant la première vague en mars 2020.

L'ordre s'est organisé pour venir en aide aux médecins de libre pratique ainsi qu'à ceux des hôpitaux publics.

Plusieurs lots ont été distribués à travers les conseils régionaux et directement vers les hôpitaux à travers les équipes de jeunes médecins (association Nahmihoum, BEDER)

Un rapport détaillé des dons aux hôpitaux a été transmis au ministre de la Santé.

Un compte DON-COVID a été ouvert et alimenté par plusieurs donateurs, médecins, la fondation BIAT et la coopération suisse. Ceci a permis une seconde distribution des équipements de protection individuelle.

Le CNOM a participé à l'ensemble des réunions du comité scientifique, et a organisé plusieurs réunions à la maison du médecin pour aider à la lutte contre la pandémie et planifier la vaccination.

Les élections initialement prévues le 16 octobre 2021 ont dû être reportées du fait du confinement général annoncé juste avant la date prévue de déroulement de ces élections.

Pour ces élections nous avons reçus 33 candidatures dont seulement 28 ont été validées et retenues par la commission de validation du 7 janvier 2021.

La date du 27 mars 2021 est finalement choisie avec l'aval de la commission scientifique et du ministre de la Santé.

D – LA REPRESENTATION DES MEDECINS :

L'ordre est représenté dans plusieurs commissions

1 - Commissions Nationales :

Ci-dessous une liste des commissions nationales relatives à l'exercice médical, dont le CNOM est membre, avec le nom des représentants au cours des années 2019 et 2020.

Commission	Représentants du CNOM
Comité National d'Ethique Médicale	Dr Slim Ben SALAH
Reconnaissance des qualifications (spécialités et compétences)	Dr TIOUIRI, Dr LADHARI
Biologie médicale (Ministère de la Santé)	Dr ZIDI , Dr MAALOU
Agrément Etablissements Sanitaires Privés et équipements lourds (MS)	Dr BOUSSEN, Dr MAHERSI
Spécialités Pharmaceutiques (MS)	Dr TURKI, Dr C. Ben SALAH
Bureau National des Stupéfiants (MS)	Dr BELHARETH
Alimentation du Nourrisson et de l'enfant (MS)	Dr DHAOUI, Dr C. Ben SALAH
Médecine de reproduction (MS)	Dr AZZOUZ, Dr DHAOUI
Validation des candidatures aux concours de recrutement du MS (MS)	Dr C. Ben SALAH
Exportation des Services (MS)	Dr BELHARETH
Equivalence des Diplômes (Ministère de l'Enseignement Supérieur)	Dr TIOUIRI, Dr LAADHARI
I.N.E.A.S	Dr M. TURKI

2 – Représentation à l'international :

L'ordre est en connexion avec diverses institutions à l'international, il a participé durant l'année 2019 à plusieurs réunions, et du fait de la pandémie réduction de l'activité durant l'année 2020 :

A- La WMA (world médical association)

L'ordre est affilié et a réglé ses cotisations 2019 et 2020

B- Développement professionnel et formation médicale : à Bruxelles

L'ordre a été représenté à Bruxelles par le Dr ZIDI

C- Association Médicale Mondiale (AMM) : au Koweït

L'ordre a été représenté par Dr S. BEN SALAH

D- Congrès des ordres Francophones : à Casablanca

L'ordre a été représenté par Dr S. BEN SALAH et Dr N. ZGHAL

V - Activité sociale de l'ordre :

Le CNOM a voté la création d'un fonds social qui sera alimenté par un pourcentage de la cotisation (20%). La constitution et le fonctionnement de ce fonds ont fait l'objet d'une mise à jour du règlement intérieur.

Des aides ont été décidées par une commission dédiée, et octroyées à des confrères en grande difficulté financière pour des raisons de santé.

Une action est menée avec l'association des médecins tunisiens dans le monde (AMTM) et l'association tunisienne de solidarité sociale (UTSS) et a permis de mettre à disposition des concentrateurs d'oxygènes achetés par l'association AMTM et qui seront distribués sous forme d'emprunt pour les patients démunis à travers les conseils régionaux.

Un accord cadre est signé avec l'UTSS pour des actions futures de solidarité en faveur des plus démunis.

VI – Communication et information

a) Communication avec les Conseils régionaux :

Durant l'année 2019 trois réunions de coordination ont pu être organisées.

En 2020 avec le début de la pandémie il n'a été possible de se réunir qu'en septembre à Sousse.

Une dernière coordination s'est déroulée les 12 et 13 décembre 2020 à Hammamet.

Parmi les thèmes traités durant ces coordinations :

Validation du code de déontologie

Discussion de la loi de la responsabilité médicale et droit des patients

Loi 2019-341 : réflexions et position de l'ordre

Le parcours actuel de l'étudiant en médecine

Les sociétés d'exercice libéral en médecine

Assurance maladie internationale pour les médecins et les ayants droit

La médecine esthétique et la publicité

Fonds de solidarité Ordinal

Activité privée complémentaire

La vaccination anti-covid

b) Information :

Durant son fonctionnement le CNOM a communiqué avec les médecins et les médias par le biais de communiqués, la plupart ont été rédigés avec la collaboration de l'ensemble des ordinaux en présentiel durant l'année 2019 puis par échange électronique en 2020 en raison de la pandémie.

L'un des premiers communiqués fut rédigé un dimanche avec l'aide d'un professionnel en communication sur la violence contre le personnel soignant et particulièrement contre les médecins hospitaliers. D'autres ont suivi à chaque événement marquant.

Plusieurs communiqués ont été rédigés à l'occasion de la pandémie pour aider à l'organisation des soins et pour rapporter les recommandations.

L'ordre a participé à la rédaction des décrets d'application pour la télémédecine.

L'ordre a participé à la rédaction des protocoles de prise en charge des patients covid + (INAES).

Un webinar en collaboration avec le service de médecine légale de Sousse a traité de la responsabilité médicale par temps de covid. Un second webinar organisé par le CNOM a traité des formes peu et moyennement sévères de la covid-19.

Il y'a eu quelques apparitions d'ordinaux CNOM a la chaine nationale watania 1 a l'occasion de la pandémie pour aider à faire passer un message de prévention contre le risque covid-19.

Une conférence de presse a été organisée à la maison du médecin suite au décès du jeune Badredine ALOUI dans l'exercice de ses fonctions, l'ordre a également participé à la marche organisée à cette occasion pour manifester les inquiétudes et appuyer les demandes légitimes des jeunes médecins. L'ordre a des progrès à faire en matière de communication et c'est un axe de développement fortement recommandé pour le prochain mandat.
